appel à recycler[MD]

Sonne la charge pour le recyclage.[MC]

Donnez une seconde vie à vos piles et vos batteries usagées

Dans le cadre d'un plan de gestion approuvé par le gouvernement du Québec, Appel à Recycler opère le programme de collecte et de recyclage à travers la province.

Le financement du programme est assuré par la perception des frais de gestion environnementale (écofrais), qui s'appliquent lors de la vente de piles et de batteries à usage unique, rechargeables ou vendues avec ou dans des produits sélectionnés.

Les écofrais servent à administrer le programme et à s'assurer que les piles et les batteries continueront d'être recyclées de façon responsable à la fin de leur vie utile et détournées des sites d'enfouissement. Les métaux et les matériaux extraient des piles et des batteries recyclées sont utilisés dans la fabrication de nouveaux produits, y compris des piles et des batteries.

appelarecycler.ca/quebec

Voir le verso pour plus de détails

© 2022 Propriété d'Appel à Recycler Canada, Inc. Tous droits réservés

appel à recycler[MD]

Qu'est-ce qu'un frais de gestion environnementale?

Le frais de gestion environnementale, ou écofrais, est un coût perçu afin d'assurer la collecte et le recyclage responsable des piles et des batteries en fin de vie.

Comment les écofrais sont-ils determinés?

Les frais sont calculés selon les coûts de collecte, de transport et de recyclage responsable de chaque catégorie de piles et de batteries.

Qui paie les écofrais? Apparaîtront-ils sur mon reçu?

C'est le premier importateur dans la province, qui peut être un détaillant, un grossiste, un distributeur ou un fabricant, qui remet les écofrais. La décision de transmettre aux consommateurs les frais, est à leur discrétion.

Quels types de piles ou de batteries sont assujettis aux écofrais?

Toutes les piles et les batteries primaires (usage unique) et rechargeables acceptées dans le cadre du programme Appel à Recycler, ainsi que les piles et les batteries vendues avec ou dans les lampes de poche et projecteurs portatifs, les jouets électroniques, les détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone et les outils de jardinage/construction/rénovation. La catégorie comprend également les PPSPA/Pb

Comment recycler mes piles et mes batteries? Que leur arrivent-elles?

C'est simple! Déposez-les à un de nos points de dépôt Appel à Recycler. Quatre-vingt-dix-huit (98%) pourcent des québécois résident dans un rayon de 15 kilomètres d'un point de dépôt publique Appel à Recycler. Les piles et les batteries sont collectées, triées et recyclées en de nouveaux produits. Rien n'est envoyé dans les sites d'enfouissement.

Barème des écofrais au Québec

Type de piles ou de batteries	À usage unique	Recharge-able
AA	**0.03$**	**0.07$**
AAA	**0.02$**	**0.06$**
C	**0.06$**	**0.10$**
D	**0.08$**	**0.14$**
9V	**0.04$**	**0.12$**
Bouton	**0.01$**	**0.10$**
Petite	**0.05$**	**0.08$**
Moyenne	**0.20$**	**0.45$**
Grosse	**0.70$**	**1.90$**
Source d'alimentation portative	-	**0.70$**
Piles et batteries vendues avec ou dans ces produits		
Outil de jardinage	**1.00$**	
Outil de construction / rénovation	**1.00$**	
Détecteur de fumée et de monoxyde de carbone	**0.06$**	
Lampe de poche et projecteurs portatifs	**0.06$**	
Jouets électroniques	**0.06$**	

Pour en savoir plus ou pour trouver un point de dépôt, veuillez visiter appelarecycler.ca ou téléphonez-nous au 1-888-224-9764 ou info@appelarecycler.ca